

**Question écrite de MM. Roger Deneys et Roberto Broggin, du 3 novembre 2001:
«Places de stationnement à la rue de la Coulouvrenière: question précise,
réponse précise, s'il vous plaît!»**

Suite à la réponse totalement insatisfaisante du Conseil administratif à la motion M-144 «Fermons la rue de la Coulouvrenière le soir!», qui contient notamment l'affirmation suivante «... il existe de nombreuses places de stationnement sur le domaine privé (...) dont l'accès permanent doit être garanti et, d'autre part, une telle fermeture ne ferait que reporter ailleurs les problèmes d'engorgement et de bruit relevés», nous aimerions savoir:

- quel est le nombre exact de places de stationnement sur les domaines privé et public à la rue de la Coulouvrenière;
- quel est le nombre exact d'ayants droit en cas de fermeture partielle de cette rue;
- si le report des nuisances automobiles inadmissibles sur un axe ne comprenant pas de contre-sens cyclable ne semble pas raisonnable au Conseil administratif pour garantir la sécurité des cyclistes.